

**Avis de cotisation**  
Loi sur les impôts

24246632200

HARMONIE DE LACHINE  
800, RUE SHERBROOKE  
LACHINE (QUEBEC) H8S 1H2

**Numéro d'entreprise  
du Québec (NEQ) :** 1160626769  
Numéro d'identification : 1208815713  
Dossier : IC0001  
Date de l'avis : 12 juin 2018  
Numéro de l'avis : 1102  
Date de clôture de  
l'exercice : 31 octobre 2017

Impôt et contributions à payer :	0,00
Droits d'immatriculation au registre des entreprises :	34,00
Intérêts exigibles :	0,67
Total de la cotisation :	34,67

**Président-directeur général de Revenu Québec**

**Relevé de compte pour cet avis de cotisation**

Total de la cotisation :	34,67
Versements effectués par la société et appliqués à son solde :	68,00
<b>Remboursement :</b>	<u>33,33</u>

**Détail des changements**

Titre de la ligne de la déclaration de revenus	Ligne	Montant déclaré	Montant établi
<b>Sommaire de l'impôt et des taxes</b>			
<b>Versements et crédits</b>			
Versements effectués (incluant le montant de la ligne 435)	440	34,00	68,00

**Explication des changements**

Cet avis de cotisation a été établi selon les renseignements inscrits dans la déclaration de revenus de la société, les informations obtenues lors de la vérification de son dossier et les renseignements dont nous disposons, s'il y a lieu. Il pourrait faire l'objet d'une révision.

Nous avons calculé les intérêts sur le solde impayé de la présente cotisation et sur les acomptes provisionnels effectués en retard, le cas échéant.

Le détail du calcul des intérêts sur le solde se trouve dans le site de Revenu Québec. Pour le consulter, la société doit être inscrite à Mon dossier pour les entreprises.

Pour tout renseignement, composez le 514 873-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Numéro d'identification	Dossier	Date de l'avis	Numéro de l'avis	Date de clôture de l'exercice
1208815713	IC0001	12 juin 2018	1102	31 octobre 2017



Nous pouvons modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude du dossier de la société. Nous vous enverrons alors un nouvel avis de cotisation, pour l'année d'imposition visée, dans les trois ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date d'envoi de l'avis de première cotisation ou la date d'envoi de la notification indiquant que la société n'a aucun impôt à payer;
- la date à laquelle vous avez produit la déclaration de revenus de la société.

Ce délai peut varier dans certaines situations. Vous devez conserver les pièces justificatives de la société afin de pouvoir les produire sur demande.

#### **Inscription au dépôt direct**

Si la société a droit à un remboursement et qu'elle est inscrite au dépôt direct, nous déposerons la somme due dans son compte.

Pour inscrire la société au dépôt direct, vous devez remplir et nous envoyer le formulaire *Demande d'inscription au dépôt direct - Particulier en affaires, société de personnes, société ou toute autre entité juridique* (LM-2). Vous pouvez en obtenir un exemplaire dans notre site Internet, à [revenuquebec.ca](http://revenuquebec.ca). Notez que la société doit posséder un compte à son nom dans une institution financière ayant un établissement situé au Canada et que ce compte doit pouvoir contenir de la monnaie canadienne.

#### **Recours possibles**

Si vous représentez la société et que vous jugez inexacts les montants qui figurent sur l'avis de cotisation, communiquez avec nous en prenant soin de nous fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition. Dans ce cas, remplissez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou envoyez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et tous les faits pertinents. Afin que nous puissions facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis de cotisation contesté ainsi que les numéros d'identification et de dossier de la société, son adresse et ses numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un de nos bureaux dans les 90 jours suivant la date d'envoi de l'avis de cotisation contesté.

Vous ne pouvez pas faire opposition à un avis de cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

#### **Transmission de renseignements**

Dans le cadre de l'application des lois fiscales, nous pouvons comparer les renseignements dont nous disposons avec ceux qui proviennent de ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Nous pouvons également, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Numéro d'identification	Dossier	Date de l'avis	Numéro de l'avis	Date de clôture de l'exercice
1208815713	IC0001	12 juin 2018	1102	31 octobre 2017